

Réf : DOS-0217-1385-D

DECISION N°2017GHT02-010  
PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU  
GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE DE  
« VAUCLUSE »

**Le directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 6132-5 et L. 1434-3, R. 6132-1 et suivants ;

**VU** l'article 107 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;

**VU** le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Claude d'HARCOURT en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**VU** l'arrêté n° 2012DG/01/08 du 30 janvier 2012, modifié par l'arrêté N° 2013361-0001 du 27 décembre 2013 du directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, fixant le schéma régional d'organisation des soins-projet régional de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, publié le 31 janvier 2012 ;



**VU** l'arrêté n°2016GHT07-31 du directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016 fixant la liste des groupements hospitaliers de territoire - composition du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse ;

**VU** la décision n°2016GHT07-35 du directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016 portant approbation de l'avenant à la convention constitutive de la communauté hospitalière de territoire portant création du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse » ;

**VU** l'avis du 23 janvier 2017 de la commission médicale d'établissement du Centre hospitalier du Pays d'Apt, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse ;

**VU** l'avis du 12 janvier 2017 de la commission des soins infirmiers; de rééducation et médico-techniques du Centre hospitalier du Pays d'Apt, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse ;

**VU** l'avis du 26 janvier 2017 du comité technique d'établissement du Centre hospitalier du Pays d'Apt, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse ;

**VU** l'avis du 24 janvier 2017 de la commission médicale d'établissement du Centre hospitalier Henri Duffaut, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse ;

**VU** l'avis du 20 janvier 2017 de la commission des soins infirmiers; de rééducation et médico-techniques du Centre hospitalier Henri Duffaut, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse ;

**VU** l'avis du 31 janvier 2017 du comité technique d'établissement du Centre hospitalier Henri Duffaut, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse ;

**VU** l'avis du 8 décembre 2016 de la commission médicale d'établissement du Centre hospitalier Louis Pasteur, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse ;

**VU** l'avis du 24 janvier 2017 du comité technique d'établissement du Centre hospitalier Louis Pasteur, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse ;

**VU** l'avis du 18 janvier 2017 de la commission des soins infirmiers; de rééducation et médico-techniques du Centre hospitalier Louis Pasteur de Bollène, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse

**VU** l'avis du 25 janvier 2017 de la commission médicale d'établissement du Centre hospitalier de Carpentras, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse ;

**VU** l'avis du 24 janvier 2017 de la commission des soins infirmiers; de rééducation et médico-techniques du Centre hospitalier de Carpentras, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse

**VU** l'avis du 17 janvier 2017 du comité technique d'établissement du Centre hospitalier de Carpentras, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse

**VU** l'avis du 24 janvier 2017 de la commission médicale d'établissement du Centre hospitalier de Gordes, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse

**VU** l'avis du 24 janvier 2017 de la commission des soins infirmiers; de rééducation et médico-techniques du Centre hospitalier de Gordes, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse

**VU** l'avis du 31 janvier 2017 du comité technique d'établissement du Centre hospitalier de Gordes, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse

**VU** l'avis du 31 janvier 2017 de la commission médicale d'établissement Centre hospitalier Isle sur la Sorgue, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse

**VU** l'avis du 8 février 2017 de la commission des soins infirmiers; de rééducation et médico-techniques du Centre hospitalier Isle sur la Sorgue, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse

**VU** l'avis du 24 janvier 2017 de la commission médicale d'établissement du Centre hospitalier Louis Giorgi, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse

**VU** l'avis du 2 février 2017 de la commission des soins infirmiers; de rééducation et médico-techniques Centre hospitalier Louis Giorgi, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse

**VU** l'avis du 25 janvier 2017 du comité technique d'établissement du Centre hospitalier Louis Giorgi, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse

**VU** l'avis du 26 janvier 2017 de la commission médicale d'établissement du Centre hospitalier de Sault, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse

**VU** l'avis du 26 janvier 2017 du comité technique d'établissement du Centre hospitalier de Sault, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse ;

**VU** l'avis du 19 janvier 2017 de la commission médicale d'établissement du Centre hospitalier de Vaison la Romaine, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse

**VU** l'avis du 24 janvier 2017 de la commission des soins infirmiers; de rééducation et médico-techniques du Centre hospitalier de Vaison la Romaine, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse

**VU** l'avis du 19 janvier 2017 du comité technique d'établissement du Centre hospitalier de Vaison la Romaine, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse ;

**VU** l'avis du 31 janvier 2017 de la commission médicale d'établissement Centre hospitalier Jules Niel, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse

**VU** l'avis du 16 janvier 2017 de la commission des soins infirmiers; de rééducation et médico-techniques Centre hospitalier Jules Niel, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse ;

**VU** l'avis du 31 janvier 2017 du comité technique d'établissement Centre hospitalier Jules Niel, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse ;

**VU** l'avis du 25 janvier 2017 de la commission médicale d'établissement du Centre hospitalier intercommunal Cavaillon-Lauris, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse ;

**VU** l'avis du 18 janvier 2017 de la commission des soins infirmiers; de rééducation et médico-techniques du Centre hospitalier intercommunal Cavaillon-Lauris, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse ;

**VU** l'avis du 3 février 2017 du comité technique d'établissement du Centre hospitalier intercommunal Cavaillon-Lauris, relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse ;

**VU** l'avis du conseil de surveillance du centre hospitalier du Pays d'Apt portant sur l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Vaucluse », en date du 27 janvier 2017 ;

**VU** les avis du conseil de surveillance du centre hospitalier Henri Duffaut portant sur l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Vaucluse », en date du 3 février 2017 ;

**VU** les avis du conseil de surveillance du centre hospitalier Louis Pasteur portant sur l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Vaucluse », en date du 3 février 2017 ;

**VU** les avis du conseil de surveillance du centre hospitalier de Carpentras portant sur l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Vaucluse », en date du 26 janvier 2017 ;

**VU** les avis du conseil de surveillance du centre hospitalier de Gordes portant sur l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Vaucluse », en date du 7 février 2017 ;

**VU** les avis du conseil de surveillance du centre hospitalier Isle sur la Sorgue portant sur l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Vaucluse », en date du 8 février 2017 ;

**VU** les avis du conseil de surveillance du centre hospitalier Louis Giorgi portant sur l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Vaucluse », en date du 23 janvier 2017 ;

**VU** les avis du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sault portant sur l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Vaucluse », en date du 26 janvier 2017 ;

**VU** les avis du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vaison la Romaine portant sur l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Vaucluse », en date du 30 janvier 2017 ;

**VU** les avis du conseil de surveillance du centre hospitalier Jules Niel portant sur l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Vaucluse », en date du 6 février 2017 ;

**VU** les avis du conseil de surveillance du centre hospitalier Centre hospitalier intercommunal Cavaillon-Lauris portant sur l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Vaucluse », en date du 6 février 2017 ;

**VU** la demande d'approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive, en date 9 février 2017, des Centres hospitaliers du Pays d'Apt, de Henri Duffaut, de Louis Pasteur, de Carpentras, de Gordes, de Isle sur la Sorgue, de Louis Giorgi, de Sault, de Vaison la Romaine, de Jules Niel et du Centre hospitalier intercommunal Cavaillon-Lauris ;

**Considérant** que l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse» porte sur l'organisation par filière d'une offre de soins graduée tel que prévu au 3° de l'article R. 6132-3 du code de la santé publique et à l'article 5 du décret 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire;

**Considérant** que l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse» entraîne la modification de son article 3 « Projet Médical Partagé (PMP) » conformément aux dispositions légales et réglementaires ;

**Considérant** que l'identification de lits « orientés » dans l'activité de soins de suite et réadaptation n'est pas prévu par la réglementation ;

**Considérant** qu'excepté la notion de lits «orientés » sus-mentionnée, l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire de «Vaucluse» est compatible avec le schéma régional d'organisation des soins-projet régional de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur;

## DECIDE

### Article 1 – Approbation

L'avenant n°1 à la convention constitutive portant création du groupement hospitalier de territoire de « Vaucluse » conclu le 9 février 2017 est approuvé sous réserve que soit retiré du texte les mentions de lits « orientés » concernant l'activité de soins de suite et réadaptation, et ce avant le 1er juillet 2017.

Les projets de créations, transferts, modification des conditions d'exercice d'une activité de soins ne peuvent pas être approuvés. Ces derniers devront faire l'objet d'une demande et d'une instruction spécifique notamment au regard de leur compatibilité avec le projet régional de santé en vigueur.

### Article 2 - Membres du GHT

Le groupement hospitalier de territoire de Vaucluse est composé des établissements suivants :

- Centre hospitalier du Pays d'Apt, FINESS EJ 84 000 001 2, sis 225, Route de Marseille, BP 172 à Apt (84405 Cedex),
- Centre hospitalier Henri Duffaut, FINESS EJ 84 000 659 7, sis 305 rue Raoul Follereau à Avignon (84902 Cedex),
- Centre hospitalier Louis Pasteur, FINESS EJ 84 000 003 8, sis 5 rue Alexandre Blanc, BP 92 à Bollène (84503 Cedex),
- Centre hospitalier de Carpentras, FINESS EJ84 000 004 6, sis 24 Rond-Point de l'Amitié, BP 263 à Carpentras (84208 Cedex),
- Centre hospitalier de Gordes, FINESS EJ 84 000 006 1, sis Route de Murs à Gordes (84220),
- Centre hospitalier Isle sur la Sorgue, FINESS EJ 84 000 007 9, sis Place des Frères Brun, CS 30002, à L'Isle sur la Sorgue (84808 Cedex),
- Centre hospitalier Louis Giorgi, FINESS EJ 84 000 008 7, sis avenue de Lavoisier, BP 184 à Orange (84106 Cedex),
- Centre hospitalier de Sault, FINESS EJ 84 000 010 3, sis Chemin de Saint Trinit Quartier Mougne à Sault (84390),

- Centre hospitalier de Vaison la Romaine, FINESS EJ 84 000 011 1, sis 18 rue Grand'Rue, BP 73 à Vaison la Romaine (84110),
- Centre hospitalier Jules Niel, FINESS EJ 84 000 012 9, sis Cours Tivoli, BP 97 à Valréas (84601),
- Centre hospitalier intercommunal Cavaillon-Lauris, FINESS EJ 84 000 465 9, sis 119 avenue Georges Clémenceau, BP 50157 à Cavaillon (84304 Cedex).

### **Article 3 - Désignation de l'établissement support**

L'établissement support du groupement hospitalier de territoire de Vaucluse est le Centre hospitalier Henri Duffaut sis 305 rue Raoul Follereau à Avignon.

### **Article 4 – Durée et entrée en vigueur de la convention**

L'avenant à la convention constitutive de la communauté hospitalière de territoire « Vaucluse » portant création du groupement hospitalier de territoire est conclu pour une durée de dix ans et est renouvelé par tacite reconduction, à compter de la date de publication de la décision d'approbation au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

### **Article 5 - Recours**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### **Article 6 – Exécution**

Le directeur par intérim de l'organisation des soins de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et le délégué départemental concerné, sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le 07 Mars 2017

**Claude d'Harcourt**

Signé

